



Voisinage et nuisances sonores

Mairie d'Allenjoie



03 81 93 01 48



06 50 34 89 65



mairie@allenjoie.fr

Bien vivre ensemble dans notre village dans le respect et la tolérance

Privilégiez toujours une
démarche amiable.

Les élus peuvent
intervenir comme
médiateurs et solliciter,
si besoin, les gardes-
nature.

Le civisme au quotidien : un geste pour tous

Le bien-vivre ensemble
repose sur de petites
attentions simples.

Pour la sérénité de notre
village, veillons à limiter les
bruits liés à nos activités :

- À la maison : Animaux, musique, fêtes et appareils électroménagers.
- Au jardin : Tonte, bricolage, jeux bruyants ou plongeurs dans la piscine.
- Dans la rue : Échappements bruyants et pétards

**L'astuce ? Prévenir ses
voisins en cas de fête et
respecter les horaires
pour les travaux. Un peu
de vigilance, c'est
beaucoup de confort
pour chacun !**

**Le bien-vivre
ensemble : de
simples réflexes !**



Voisinage & Bruit

Une gêne ? Privilégiez le dialogue !
Expliquez calmement la situation
à votre voisin et invitez-le à
constater le trouble. Ne répondez
pas au bruit par le bruit : la
solution amiable est toujours la
meilleure.

Espace public

Gardons nos trottoirs
accueillants !

Taillez vos haies et stationnez sur
les parkings pour laisser libre
passage aux piétons et
poussettes.

En hiver, un petit coup de balai ou
de déneigement est apprécié.

Nos animaux

En balade, la laisse est de mise
(et la muselière si besoin).

Pour la propreté de tous, merci
de ramasser les déjections.

À la maison, veillons à ce que les
abolements restent
discrets

Pour rappel *

- du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00
à 12h00 et de
15h00 à 19h30
- les dimanches et
jours fériés de 10h à
12h

* Arrêté préfectoral du Doubs
du 19 avril 1990 – la commune ne
peut en aucun cas étendre les
plages horaires



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Bricolage & Jardinage

Pour le repos de chacun,
respectez les horaires
autorisés pour vos outils
bruyants.

Rappel important : les feux de
jardin sont interdits, pensez à
la déchetterie !

**Rouler mieux c'est vivre
mieux**

Moins de vitesse, c'est moins de
bruit et plus de sécurité pour
nos enfants.

Au volant, oublions le téléphone
et respectons les règles.

**Un petit geste de chacun,
c'est beaucoup de confort
pour tous.**

*Le fauteur de bruit, en cas de
sanction, risque une contravention
de 3ème classe (jusqu'à 450€
d'amende)*